

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 809-2014, 17 septembre 2014

CONCERNANT la tenue de l'élection partielle dans la circonscription électorale de Lévis

ATTENDU QUE le siège de député à l'Assemblée nationale pour la circonscription électorale de Lévis, par suite de la démission de monsieur Christian Dubé, est devenu vacant le 15 août 2014, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1);

ATTENDU QUE cette vacance à l'Assemblée nationale doit être comblée et qu'en vertu de l'article 130 de la Loi électorale (chapitre E-3.3) le décret qui ordonne la tenue d'une élection partielle doit être pris au plus tard six mois à partir de la vacance;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de tenir une élection partielle dans la circonscription électorale de Lévis, conformément aux dispositions de la Loi électorale;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

D'enjoindre au Directeur général des élections de tenir une élection partielle le lundi 20 octobre 2014 dans la circonscription électorale de Lévis.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62077

Gouvernement du Québec

Décret 810-2014, 17 septembre 2014

CONCERNANT la nomination de monsieur Jean Audet comme sous-ministre adjoint au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jean Audet, directeur général adjoint des relations avec la clientèle de Services Québec, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, cadre classe 3, soit

nommé sous-ministre adjoint à ce ministère, administrateur d'État II, au traitement annuel de 124 871 \$ à compter du 18 septembre 2014;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à monsieur Jean Audet comme sous-ministre adjoint du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62078

Gouvernement du Québec

Décret 811-2014, 17 septembre 2014

CONCERNANT le renouvellement de l'engagement à contrat de M^e Richard Boivin comme sous-ministre adjoint au ministère des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE l'engagement à contrat de M^e Richard Boivin comme sous-ministre adjoint au ministère des Finances soit renouvelé pour trois ans à compter du 11 octobre 2014, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

Contrat d'engagement de M^e Richard Boivin comme sous-ministre adjoint au ministère des Finances

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1)

I. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat M^e Richard Boivin, qui accepte d'agir